



CARGO GYM

LES FORMULES

1. Prestation hebdomadaire : 1 séance par semaine

- Prix : 1 000 € HT / mois
- Engagement : 3,6,9 mois
- Nombre de cours : 1 à 2 cours possibles par séance
- Capacité : 10 à 20 participants par cours
- Durée des séances : 45 minutes

2. Prestation bihebdomadaire : 2 séances par semaine

- Prix : 1 800 € HT / mois
- Engagement : 3,6,9 mois
- Nombre de cours : 1 à 2 cours possibles par séance
- Capacité : 10 à 20 participants par cours
- Durée des séances : 45 minutes

Séance d'essai

- Prix : 250 € HT
- Détail : Une séance pour découvrir l'expérience Cargo Gym
- Durée : 45 minutes



Pourquoi Investir dans le Sport pour vos Salariés

Toutes les entreprises peuvent bénéficier des exonérations, y compris celles dotées d'un Comité Social et Économique (CSE).

Dépenses éligibles

- 1. Mise à disposition d'équipements sportifs collectifs :**
 - Salles de sport, vestiaires, douches, matériel sportif.
- 2. Financement de prestations sportives collectives :**
 - Cours collectifs (comme les prestations Cargo Gym).
 - Événements ou compétitions sportives.

Conditions

- **Accessibilité universelle :** Les équipements ou prestations doivent être accessibles à tous les salariés, peu importe leur contrat.
- **Organisation par l'employeur :** ** Les cours doivent être planifiés (lieux, horaires, inscriptions).
- **Exclusions :** Les abonnements ou inscriptions individuelles ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

- **Équipements sportifs :** Exonération sans limite de montant.
- **Prestations sportives :** Exonération limitée à 5% du PASS mensuel multiplié par l'effectif de l'entreprise.

-Exemple 2023 :

Une entreprise de 15 salariés ayant 3 500 € de dépenses sportives peut bénéficier d'une exonération de 2 750 € (183,30 € x 15 salariés).